MAIRIE DU 7e ARRONDISSEMENT

CONSEIL DU 7e ARRONDISSEMENT

PV N° 07/07/25

PROCÈS-VERBAL

Sous forme de compte rendu de la réunion du
Conseil d'Arrondissement du 2 décembre 2025

Le Conseil d'Arrondissement s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie du 7e, le mardi 2 décembre 2025 à 17h00, sous la présidence de Madame Rachida DATI, Maire du 7e arrondissement.

Étaient présents :

Monsieur René-François BERNARD, Monsieur Philippe de BRAQUILANGES, Madame Rachida DATI, Madame Emmanuelle DAUVERGNE, Monsieur Jean LAUSSUCQ, Madame Anne-Claire LEBELT, Monsieur Olivier LE QUÉRÉ, Madame Esmeralda MONPLAISIR et Monsieur Christophe POISSON.

Étaient absents et excusés :

Madame Josiane GAUDE ayant donné pouvoir à Madame Rachida DATI.
Madame Marguerite CHEVREUL ayant donné pouvoir à Monsieur Olivier LE QUÉRÉ.
Madame Nicole BARTHÉLEMY ayant donné pouvoir à Monsieur Christophe POISSON.
Monsieur Bruno DELGADO ayant donné pouvoir à Monsieur René-François BERNARD.
Madame Edith GALLOIS (pas de pouvoir).

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h00 par Madame Rachida DATI, Maire du 7e arrondissement.

Madame Rachida DATI salue l'assistance et ouvre la séance du conseil.

1 - Désignation du secrétaire de séance. 07 2025 027

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire propose Monsieur Jean LAUSSUCQ comme secrétaire de séance et Madame Karine DESOBRY comme secrétaire auxiliaire.

Cette proposition est adoptée à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2025 027.

Pour : 13 (dont 4 pouvoirs écrits)
Contre : /
Abstention : /
Ne prend pas part au vote : /

2 - Adoption de la procédure d'urgence. 07 2025 029

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire propose l'adoption de la procédure d'urgence, en raison de la réception d'un ordre du jour complémentaire.

Cette proposition est adoptée à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2025 029.

Pour : 13 (dont 4 pouvoirs écrits)
Contre : /
Abstention : /
Ne prend pas part au vote : /

3 - Approbation du procès-verbal du Conseil d'Arrondissement de la séance du mercredi 5 novembre 2025. 07 2025 028

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire soumet le procès-verbal de la séance du Conseil d'Arrondissement en date du 5 novembre 2025 à l'approbation des conseillers.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2025 028.

Pour : 13 (dont 4 pouvoirs écrits)
Contre : /
Abstention : /
Ne prend pas part au vote : /

4 - PLU - Modification simplifiée n° 1. Bilan de la mise à disposition du public et approbation du projet. 2025 DU 201

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire présente le point 4 relatif à la première modification simplifiée du PLU bioclimatique. Elle indique que la Ville présente ces corrections comme de simples ajustements techniques, néanmoins leur ampleur révèle un document initial insuffisamment stabilisé et cohérent.

Cette délibération propose plusieurs séries de modifications.

En premier lieu, des corrections matérielles et ajustements sont apportés concernant les protections patrimoniales (environ 60 adresses), certains emplacements réservés, la suppression ou la création d'espaces libres protégés et d'un périmètre d'espace vert ainsi que diverses mises en cohérence graphiques. Madame le Maire précise que le groupe Changer Paris est **favorable** à ces corrections, qui permettent de rectifier des erreurs matérielles.

En second lieu, la délibération introduit une exception explicite à la règle de mixité sociale UG.1.5.1 pour la Cité Internationale Universitaire de Paris. Elle rappelle que le PLUb impose en principe, en zone non déficitaire, un minimum de 30 % de logements en Bail Réel Solidaire pour tout programme de plus de 500 m², mais que ce dispositif juridique repose sur un démembrement du foncier incompatible avec le caractère inaliénable du domaine public. Le groupe Changer Paris est **favorable** à cette exception, qui tient compte des contraintes domaniales.

Un troisième point concerne le bâtiment-écran de la ZAC Python-Duvernois : l'orientation d'aménagement et de programmation prévoit un bâtiment destiné à protéger acoustiquement le quartier, mais le règlement de hauteur actuel ne permet pas sa réalisation. Une prescription de hauteur maximale de 31 mètres est donc proposée. Madame le Maire indique que le groupe Changer Paris est **opposé** à ce point, considérant que l'équilibre de la ZAC et le traitement de ce secteur sont insuffisamment maîtrisés.

Un quatrième point porte sur la précision des règles de mixité applicables aux parcelles grevées d'emplacements réservés logements ayant fait l'objet d'un droit de délaissement. Lorsque la Ville refuse d'acquérir ces parcelles, les prescriptions liées à la réserve demeurent inscrites au PLUb mais deviennent inopposables, ce qui illustre les limites d'une stratégie d'emplacements réservés jugée surdimensionnée et génératrice d'incertitude pour les propriétaires. Le groupe Changer Paris est **opposé** à ces dispositions.

Le Conseil s'est abstenu à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés au projet de délibération 2025 DU 201.

Motif de l'abstention : À travers cette délibération, la Ville présente ces ajustements comme de simples corrections techniques, mais l'ampleur des rectifications révèle un document initialement instable et insuffisamment cohérent.
Le conseil d'arrondissement s'est abstenu non pas pour s'opposer à des corrections nécessaires, mais parce qu'il n'est pas possible de cautionner un PLUb construit sur des bases profondément contradictoires avec nos vœux et propositions. Sa modification un an après prouve l'amateurisme de l'exécutif sur un document pourtant déterminant pour l'avenir de la Ville de Paris.

Pour : /
Contre : /
Abstention : 13 (dont 4 pouvoirs écrits)
Ne prend pas part au vote : /

5 - Subvention et avenant n° 3 (305 337 euros) à la convention pluriannuelle pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement et à la Halte Femmes avec l'Ordre des avocats. 2025 DAJ 37

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire présente le point 5 relatif à l'attribution d'une subvention à l'Ordre des avocats au Barreau de Paris, dans le cadre de la convention pluriannuelle organisant des consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement. Elle rappelle que ce dispositif permet à tout citoyen d'obtenir un entretien d'environ trente minutes avec un avocat, et qu'il a été particulièrement sollicité, notamment lors du plan de relance destiné aux commerçants en difficulté.

Cette délibération propose, par l'avenant n° 3, de renforcer le dispositif pour l'année 2026, notamment en créant 50 nouvelles permanences gratuites à la Halte Femmes de l'Hôtel de Ville. Elle prévoit le versement d'une subvention de 305 337 euros, soit une augmentation de 8 587 euros par rapport à 2025.

Madame le Maire rappelle qu'à la mairie du 7e, une permanence hebdomadaire est tenue chaque mercredi.

Pour information, elle indique que ce dispositif repose sur une délibération de mai 1977 du Conseil de Paris, que les permanences durent trois heures et accueillent jusqu'à neuf rendez-vous, et qu'elles ont permis à ce jour à plus de 6 500 personnes de bénéficier de conseils juridiques gratuits. Pour 2026, 1 728 permanences gratuites sont programmées dans l'ensemble des mairies d'arrondissement.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés au projet de délibération 2025 DAJ 37.

Pour : 13 (dont 4 pouvoirs écrits)
Contre : /
Abstention : /
Ne prend pas part au vote : /

6 - Location de l'immeuble 88bis-90, rue Saint-Dominique (7e) à la RIVP. Avenant au bail emphytéotique. 2025 DLH 150

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire présente le point 6 relatif au bail emphytéotique liant la Ville de Paris à la RIVP pour l'immeuble situé 88bis-90, rue Saint-Dominique / 28-30 rue Malar. Elle rappelle qu'un bail de 50 ans a été consenti à compter du 1er janvier 1976, et que cet immeuble accueille des commerces en rez-de-chaussée, un club pour les seniors, 44 logements pour personnes âgées.

Cette délibération propose, afin de préserver la vocation sociale de l'immeuble, de proroger les droits de la RIVP dans le cadre d'un nouveau bail emphytéotique de 65 ans.

Dans l'attente de la redéfinition de l'équilibre financier de cette opération, et notamment d'une réflexion sur le maintien et la nature des boutiques en pied d'immeuble, il est prévu une prorogation d'un an du bail actuel, à conditions inchangées.

Pour information, Madame le Maire précise que les deux boutiques concernées sont aujourd'hui occupées par Starbucks et Bio C'Bon.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés au projet de délibération 2025 DLH 150.

Pour : 13 (dont 4 pouvoirs écrits)
Contre : /
Abstention : /
Ne prend pas part au vote : /

7 - Octroi, réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux et de renouvellement de composants par la RIVP. 2025 DLH 390

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire présente le point 7 concernant la réitération des garanties d'emprunt accordées par la Ville de Paris à la RIVP pour la réalisation de programmes de logements sociaux. Elle rappelle qu'en vertu de la délibération 2019 DLH 334, la Ville a déjà approuvé sa participation financière et la garantie des prêts contractés par la RIVP pour un programme comprenant 46 logements étudiants PLS et 69 logements PLS en démembrement de propriété au 35 boulevard des Invalides - 3 rue Monsieur.

Cette délibération propose de réitérer la garantie de la Ville afin de permettre la mobilisation effective des prêts nécessaires à la poursuite et à l'achèvement de cette opération, dont les premiers étudiants sont déjà arrivés à la rentrée de septembre. L'inauguration officielle de la résidence doit intervenir avant la fin de la mandature.

Pour information, l'emprunt total garanti s'élève à 5 801 491 euros.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés au projet de délibération 2025 DLH 390.

Pour : 13 (dont 4 pouvoirs écrits)
Contre : /
Abstention : /
Ne prend pas part au vote : /

8 - Caisse des écoles (7e). Subvention 2026 (1 910 000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire. 2025 DASCO 116

Rapporteur : Madame Emmanuelle DAUVERGNE

Madame le Maire présente le point 8 relatif à la subvention de fonctionnement attribuée à la Caisse des Écoles du 7e arrondissement pour l'année 2026. Elle rappelle que cette subvention couvre les dépenses de restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Cette délibération propose d'accorder à la Caisse des Écoles une subvention de 1 910 000 euros.

Madame le Maire souligne avoir obtenu une augmentation de 90 000 euros par rapport à l'année précédente, afin de permettre à la Caisse de faire face à la hausse continue du coût des matières premières et de maintenir un service de qualité. Elle salue à cette occasion le travail de la directrice, Madame Virginie BECK, pour la qualité des repas servis et le développement d'actions pédagogiques autour de l'éducation au goût.

Pour information, elle rappelle que la convention encadrant cette subvention décline les objectifs fixés par la Ville en matière de sécurité alimentaire, d'amélioration qualitative des repas, de lutte contre le gaspillage et de sensibilisation à l'équilibre nutritionnel, et qu'un avenant annuel redéfinit ces objectifs. Les montants de subvention antérieurs étaient de 1 100 000 euros en 2022, 1 420 000 euros en 2023, 1 770 000 euros en 2024 et 1 820 000 euros en 2025.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés au projet de délibération 2025 DASCO 116.

Pour : 13 (dont 4 pouvoirs écrits)
Contre : /
Abstention : /
Ne prend pas part au vote : /

9 - Participation financière de la Ville de Paris au financement du dispositif de décharges d'enseignement des directrices et directeurs des écoles publiques parisiennes. Convention avec l'État. 2025 DASCO 152

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire présente le point 9 portant sur la participation financière de la Ville de Paris au dispositif de décharges d'enseignement des directrices et directeurs d'écoles publiques parisiennes.

Elle explique qu'une nouvelle convention, négociée avec le ministère de l'Éducation nationale, doit entrer en vigueur à compter du 1er janvier 2026 pour une durée de trois ans.

Cette délibération propose d'autoriser la signature de cette convention, qui maintient pour Paris un régime dérogatoire favorable : les directeurs et directrices sont totalement déchargés d'enseignement dès 5 classes, contre 12 dans le reste du territoire. Madame le Maire souligne que ce régime permet à ces derniers de se consacrer pleinement à la coordination pédagogique et au suivi des élèves et des familles, et rappelle que le coût de cette mesure s'élève à 12 millions d'euros par an.

Elle indique avoir elle-même saisi le Ministre de l'Éducation nationale en début d'année 2025 pour défendre le maintien de ce dispositif et se félicite que la Ville honore désormais ses engagements financiers vis-à-vis de l'État.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés au projet de délibération 2025 DASCO 152.

Pour : 13 (dont 4 pouvoirs écrits)
Contre : /
Abstention : /
Ne prend pas part au vote : /

10 - Indemnisation de la MACIF en réparation du préjudice subi par son assurée suite à un dégât des eaux dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris. 2025 DASCO 153

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire présente le point 10 relatif à l'indemnisation pour le préjudice subi d'un dégât des eaux survenu dans l'appartement de Madame Christel BARRET, situé 30 avenue Rapp. Elle rappelle que le sinistre, intervenu le 20 janvier 2024, trouve son origine dans l'engorgement et le débordement d'une gouttière fuyarde de l'école maternelle Rapp, mitoyenne de l'immeuble, et que la responsabilité de la Ville de Paris est engagée.

Cette délibération propose d'indemniser le préjudice via l'assureur la MACIF, à hauteur de 5 151,42 euros.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés au projet de délibération 2025 DASCO 153.

Pour : 13 (dont 4 pouvoirs écrits)
Contre : /
Abstention : /
Ne prend pas part au vote : /

11 - Convention d'occupation du domaine public relative à l'installation et l'exploitation d'un espace publicitaire sur l'échafaudage des travaux de l'église Saint-Pierre-du-Gros - Caillou (7e). 2025 DAC 483

Rapporteur : Monsieur Christophe POISSON

Madame le Maire présente le point 11 portant sur la restauration des façades Sud et Est de l'église Saint-Pierre-du-Gros-Caillou, inscrite au titre des monuments historiques.

Elle indique que la Ville de Paris souhaite, dans ce cadre, installer une bâche publicitaire sur l'échafaudage afin de percevoir une redevance destinée à financer une partie des travaux.

Cette délibération propose d'approuver une convention d'occupation du domaine public avec la société Terres Rouges, seule candidate retenue, pour l'exploitation d'un espace publicitaire sur la bâche pendant une durée prévisionnelle de cinq mois à compter de février 2026. La Mairie du 7e, le Diocèse et la Ville seront associés en amont au choix des visuels. La bâche devrait être installée le 1er mars 2026.

Madame le Maire précise que les visuels devront respecter trois critères principaux : une surface publicitaire limitée à 50 % de la bâche, une compatibilité avec le caractère patrimonial et culturel de l'église, ainsi qu'un respect des exigences environnementales et des validations des autorités compétentes.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés au projet de délibération 2025 DAC 483.

Pour : 13 (dont 4 pouvoirs écrits)
Contre : /
Abstention : /
Ne prend pas part au vote : /

12 - Mise en œuvre du dispositif « Quartiers Libres » pour l'année 2026. 2025 DJS 159

Rapporteur : Monsieur Christophe POISSON

Madame le Maire présente le point 12 relatif au dispositif Quartiers Libres pour l'année 2026. Elle rappelle que ce dispositif vise à soutenir les initiatives portées par des jeunes souhaitant s'investir dans la vie locale parisienne.

Cette délibération propose de reconduire le dispositif et d'allouer au 7e arrondissement six enveloppes de 500 euros, soit un total de 3 000 euros, à répartir entre les lauréats, montant identique à celui de l'année précédente.

Elle précise que la répartition des enveloppes entre arrondissements repose sur trois critères pondérés : 60 % pour la population jeune (15-29 ans) de l'arrondissement, 20 % pour la population d'usage (jeunes présents pour les études, le travail ou les loisirs, ainsi que les « NEET »), et 20 % pour la population de moins de 25 ans résidant en quartier prioritaire de la politique de la ville.

Une enveloppe annuelle globale de 80 000 euros est consacrée au dispositif, financée en partie par la mobilisation de crédits non utilisés pour la formation spécifique des volontaires du service civique au Bafa Citoyen. Elle rappelle enfin que près de 500 projets ont été déposés depuis 2015, dont 328 soutenus, avec une forte hausse des candidatures à partir de 2023 et une moyenne d'âge de 24 ans.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés au projet de délibération 2025 DJS 159.

Pour : 13 (dont 4 pouvoirs écrits)
Contre : /
Abstention : /
Ne prend pas part au vote : /

13 - Mise en œuvre du dispositif « Paris Jeunes Vacances » pour l'année 2026. 2025 DJS 160

Rapporteur : Monsieur Christophe POISSON

Madame le Maire présente le point 13 relatif au dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2026. Elle rappelle que ce dispositif, créé en 2003, permet de contribuer au financement des séjours autonomes de jeunes par l'attribution de chèques d'un montant de 200 euros.

Cette délibération propose de fixer, pour l'année 2026, un total de 1 125 chéquiers-vacances de 200 euros, soit 225 000 euros au niveau parisien. Le 7e arrondissement se voit attribuer 23 chéquiers, représentant un montant total de 4 600 euros. Madame le Maire rappelle qu'en 2025, le dispositif a permis de soutenir 1 375 jeunes à l'échelle Parisienne.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés au projet de délibération 2025 DJS 160.

Pour : 13 (dont 4 pouvoirs écrits)
Contre : /
Abstention : /
Ne prend pas part au vote : /

14 - Convention d'occupation du domaine public relative à l'installation d'une emprise de chantier à Paris 7e pour les besoins de la réalisation d'un Mémorial en souvenir du génocide des Tutsi. 2025 DEVE 6

Rapporteur : Monsieur René-François BERNARD

Madame le Maire présente le point 14 relatif à la réalisation d'un mémorial en souvenir des victimes du génocide perpétré contre les Tutsis au Rwanda entre avril et juillet 1994. Elle rappelle que le Président de la République a annoncé, le 7 avril 2023, le lancement d'un appel international à candidatures pour la conception de cette œuvre d'art mémorielle.

Cette délibération propose d'autoriser l'installation, sur une portion de l'esplanade Habib Bourguiba (7e), en bord de Seine entre le pont de l'Alma et le pont des Invalides, d'une emprise de chantier de 330 m² nécessaire à la construction du mémorial. Le monument prendra la forme de deux stèles noires de 2,4 mètres de hauteur, disposées parallèlement sur une dalle de carreaux de lave blancs et noirs, d'environ 25 m² au sol. Compte tenu de l'intérêt général du projet, la convention d'occupation du domaine public prévoit la gratuité de cette occupation.

Pour information, Madame le Maire précise que la maîtrise d'ouvrage a été confiée au Centre national des arts plastiques (CNAP), qui a retenu le projet de l'artiste Grada Kilomba, intitulé « The Archive ». À l'issue des travaux, une nouvelle convention d'occupation devra être approuvée.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés au projet de délibération 2025 DEVE 6.

Pour : 11 (dont 4 pouvoirs écrits)
Contre : /
Abstention : /
Ne prend pas part au vote : 2 (Mmes Rachida DATI et Emmanuelle DAUVERGNE se sont déportées)

15 - Parc de stationnement Sèvres-Babylone à Paris 7e. Principe de délégation de service public pour sa rénovation et son exploitation. 2025 DVD 126

Rapporteur : Monsieur René-François BERNARD

Madame le Maire présente le point 15 concernant le parc de stationnement Sèvres-Babylone. Elle rappelle que cet équipement, mis en service en 1968, est actuellement exploité dans le cadre d'une délégation de service public par la société INDIGO INFRA France, et que la délégation en cours a déjà été prolongée jusqu'au 30 juin 2027.

Cette délibération propose de lancer la procédure de mise en concurrence en vue de conclure une nouvelle délégation de service public, pour la rénovation et l'exploitation du parc sur une durée de dix ans, du 20 juin 2027 au 30 juin 2037.

Madame le Maire précise que le parc compte cinq niveaux souterrains, 897 emplacements de véhicules légers dont 29 amodiés, 85 emplacements deux-roues motorisés, 128 emplacements vélos et 4 places pour vélos-cargos. Il a fait l'objet de modernisations, notamment la création d'un ascenseur PMR et d'une zone vélo sécurisée, mais nécessite désormais des travaux complémentaires, en particulier pour la sécurité incendie (désenfumage, ventilation, balisage des cheminements piétons) et pour l'accueil des vélos et deux-roues dans des espaces spécifiquement aménagés. Une zone vélo sécurisée d'une capacité minimale équivalente aux 128 places actuelles devra obligatoirement être maintenue.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés au projet de délibération 2025 DVD 126.

Pour : 13 (dont 4 pouvoirs écrits)
Contre : /
Abstention : /
Ne prend pas part au vote : /

16 - Fermeture parcs de stationnement concédés sites olympiques pendant les JOP. Indemnisation INDIGO. Avenants aux contrats. 2025 DVD 147

Rapporteur : Monsieur René-François BERNARD

Madame le Maire présente le point 16 relatif aux conséquences de l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 sur certains parcs de stationnement concédés. Elle rappelle que la mise en place de périmètres de sécurité autour des sites olympiques a conduit à la fermeture de plusieurs parcs, dont deux situés dans le 7e arrondissement : les parcs Invalides et Joffre, exploités par la société INDIGO Infra dans le cadre d'une délégation de service public.

Cette délibération propose d'approuver l'accord transactionnel négocié avec le délégataire, visant à indemniser la société INDIGO pour le préjudice subi du fait de ces fermetures imposées par la Ville. Le montant total de l'indemnisation s'élève à 396 697 euros, dont 383 274 euros pour le parc Invalides et 13 423 euros pour le parc Joffre.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés au projet de délibération 2025 DVD 147.

Pour : 13 (dont 4 pouvoirs écrits)
Contre : /
Abstention : /
Ne prend pas part au vote : /

17 - Renouvellement de la concession de service public parisien de production et de distribution de la chaleur et création de la société d'économie mixte à opération unique concessionnaire (SEMOP). 2025 SG 36

Rapporteur : Monsieur René-François BERNARD

Madame le Maire présente le point 17 portant sur le renouvellement de la concession du service public parisien de production et de distribution de la chaleur et sur la création d'une Société d'Économie Mixte à Opération Unique (SEMOP) chargée de l'exploiter. Elle rappelle que la délégation de la Compagnie parisienne de chauffage urbain (CPCU) arrive à échéance et qu'il est proposé de confier le service, pour une durée de 25 ans, à une SEMOP associant la Ville et un groupement constitué de Dalkia, Eiffage et RATP Solutions Ville.

Cette délibération propose d'approuver le nouveau contrat de concession, qui prévoit notamment une gouvernance partagée et un renforcement de la part des énergies renouvelables et de récupération dans le mix énergétique.

Madame le Maire souligne toutefois les incertitudes qui entourent la capacité réelle du délégataire à atteindre les objectifs climatiques affichés par la Ville dans ses plans successifs, ainsi que les risques financiers importants liés à l'ampleur des investissements (3,4 milliards d'euros) conjugués à une baisse annoncée des tarifs pour une majorité d'usagers.

Pour information, elle rappelle que la Ville participera au capital de la SEMOP à hauteur de 34 %, soit 158 615 654 euros, et rappelle les caractéristiques majeures du réseau de chaleur parisien : plus de 500 km de canalisations, premier réseau de chaleur français, plus de 50 % d'énergies renouvelables et de récupération, 5 900 abonnés dont la totalité des hôpitaux parisiens et 40 % des bâtiments tertiaires.

Un avis défavorable est donné à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés au projet de délibération 2025 SG 36.

Motif du rejet : Le Conseil d'arrondissement a voté contre cette délibération car elle n'offre pas les garanties nécessaires sur l'atteinte des objectifs fixés par la Ville dans ses Plans Climat successifs.

Pour : /
Contre : 13 (dont 4 pouvoirs écrits)
Abstention : /
Ne prend pas part au vote : /

18 - Garantie d'emprunt à accorder à la société d'économie mixte à opération unique (SEMOP) pour le service public parisien de production et de distribution de la chaleur. 2025 SG 45

Rapporteur : Monsieur René-François BERNARD

Madame le Maire présente le point 18 relatif à la garantie d'emprunt que la Ville de Paris se propose d'accorder à la SEMOP créée pour la production et la distribution de chaleur. Cette délibération propose que la Ville se porte garante du remboursement des emprunts (capital et intérêts), dans un cadre financier encadré.

Madame le Maire insiste néanmoins sur les mêmes incertitudes que celles évoquées à propos de la délibération SG 36 : cette délibération n'offre pas les garanties nécessaires sur l'atteinte des objectifs fixés par la Ville dans ses Plans Climat successifs.

Un avis défavorable est donné à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés au projet de délibération 2025 SG 45.

Motif du rejet : Le Conseil d'arrondissement a voté contre cette délibération car elle n'offre pas les garanties nécessaires sur l'atteinte des objectifs fixés par la Ville dans ses Plans Climat successifs.

Pour : /
Contre : 13 (dont 4 pouvoirs écrits)
Abstention : /
Ne prend pas part au vote : /

19 - Autorisation de conclure actes et conventions financières dans le cadre du contrat de concession de service public parisien de production et de distribution de chaleur. 2025 SG 47

Rapporteur : Monsieur René-François BERNARD

Madame le Maire présente le point 19 relatif à l'ensemble des actes et conventions financières nécessaires à la mise en œuvre du nouveau contrat de concession du service public de production et de distribution de chaleur confié à la SEMOP.

Cette délibération propose d'autoriser la Ville de Paris à conclure ou co-signer les conventions financières encadrant les relations avec la SEMOP, les documents relatifs aux investissements, avances, garanties et contributions financières, ainsi que les actes indispensables au fonctionnement du service public dans le cadre du contrat.

Madame le Maire pour les mêmes raisons que les deux délibérations précédentes, insiste sur le fait que les garanties nécessaires sur l'atteinte des objectifs fixés par la Ville dans ses Plans Climat successifs ne sont pas apportées. Sans ces garanties, il n'est pas opportun d'adopter cette délibération, liée à la mise en œuvre des deux précédentes.

Un avis défavorable est donné à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés au projet de délibération 2025 SG 47.

Motif du rejet : Le Conseil d'arrondissement a voté contre cette délibération car elle n'offre pas les garanties nécessaires sur l'atteinte des objectifs fixés par la Ville dans ses Plans Climat successifs.

Pour : /
Contre : 13 (dont 4 pouvoirs écrits)
Abstention : /
Ne prend pas part au vote : /

AGENDA CULTUREL ET ÉVENEMENTS

ÉVÉNEMENTS

Mercredi 3 décembre à partir de 9h :
A l'occasion du salon du livre de la jeunesse en partenariat avec la librairie Jeux lis là, une Rencontre avec Valérie d'Aubigny est prévue sur le thème : « la littérature de jeunesse peut-elle aborder tous les sujets ? »
De 14h30 à 18h, rencontres et dédicaces avec une quinzaine d'auteurs et des animations autour de la lecture
Salons de la Mairie

Jeudi 4 décembre de 19h à 20h30 :
Histoires de Fables, d'après Jean de La Fontaine - Un spectacle musical de la compagnie Un violon sur le toit avec Nathalie Arnoux
Tout public à partir de 9 ans
Bibliothèque Saint-Simon

Jeudi 4 décembre de 18h30 à 20h30 :
Récital de piano – Réception SMLH
Salle des fêtes

Lundi 8 décembre à 16h et à 17h (jusqu'à 18h30) :
Spectacle Noël des crèches
Salons de la Mairie

Les 10, 11 et 12 décembre de 10h à 16h30 :
Distribution des boîtes de chocolats avec le CASVP
Petit Salon d'accueil

Mercredi 10 décembre à 14h30 à 16h30 :
Remise de prix - contes de Noel par les éditions le Laurier
Salle des fêtes

Jeudi 11 décembre à partir de 13h30 à 16h30 :
Parade de Noël - écoles élémentaire du 7e
Cours de la Mairie

Les 15 et 16 décembre de 10h30 à 16h30 :
Distribution des colis de Noël aux Seniors du 7e
Petit Salon d'accueil

Mardi 16 décembre de 18h à 20h30 :
Spectacle « la Fable du Perroquet » de Michele REICH, organisé par le Lions clubs
Salle des fêtes

Mercredi 17 décembre à partir de 15h à 19h :
Noël des Habitants
Salons de la Mairie

Mercredi 17 décembre de 19h à 21h :
Concert de Noël par la chorale de la Mairie du 7e
Salle des fêtes

Jeudi 18 décembre à partir de 14h30 à 18h :
Bal pour tous
Salons de la Mairie

Jeudi 8 janvier de 19h à 21h30 :
Vœux et galette des rois aux habitants
Salons de la Mairie

EXPOSITIONS

Mardi 2 décembre de 18h à 20h30 :
Exposition « Mistral » par Eléonore de Gentile
Galerie Béatrice Hodent de Broutelles

Jeudi 11 décembre de 18h à 20h30 :
Exposition « Du trait à l'équilibre, entre tradition et modernité » par Hamida REZEG
Galerie Béatrice Hodent de Broutelles
CONFÉRENCES

Mardi 2 décembre à 17h à 20h30 :
Conférence Association Violence et droits des femmes
Salle des fêtes

Jeudi 11 décembre de 17h30 à 18h30 :
Conférence SLA - « Jeanne d'Arc a-t-elle été brûlée vive à Rouen ? » par M. Thierry DEHAYES, historien
Salle du Conseil

CONCERT

Jeudi 11 décembre de 19h à 21h :
Concert conservatoire Erik Satie
Salle des fêtes

La séance est levée.

Le Secrétaire de Séance

Jean LAUSSUCQ

Le Maire du 7e arrondissement

Rachida DATI